



## DECISION DU MAIRE

### RELATIVE AUX TARIFS DES ANIMATIONS DU MUSEE – SAISON ESTIVALE 2023

#### LE MAIRE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu** la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifiée ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de Nérac n° 14/2020, en date du 28 mai 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du Nérac n°53/2023, en date du 4 avril 2023, fixant les tarifs d'entrée et d'animation du château-musée Henri IV.

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** Les tarifs des animations culturelles du Château-musée Henri IV pour la saison estivale 2023 sont fixés comme suit :

Titre de l'animation/spectacle	Date	Tarifs
Amuse-toi et « maquette » ton château	11/07/23	Tarif unique : 4 €
Laissez-vous conter les Jardins du Roi... Visite guidée du Parc et jardins	12/07/23 02/08/23 23/08/23	Tarif unique : 4 € Billet couplé animation + entrée : 7 €
Murder party : « Mystère à la cour »	13/07/23	Tarif unique : 6 € Billet couplé animation + entrée : 9 €
La tisseuse d'histoires : contes pour enfants	18/07/23 01/08/23	Tarif unique : 4 €
A l'assaut de Nérac	19/07/23	Tarif unique : 4 € Billet couplé animation + entrée : 7 €
Les apprentis fauconniers	25/07/23	Tarif unique : 4 €
Spectacles de fauconnerie	25/07/23	Gratuit
Da Henri Code	27/07/23 24/08/23	Tarif unique : 6 € Billet couplé animation + entrée : 9 €
Cluedo royal	08/08/23 22/08/23	Tarif unique : 4 €
Urban Game	09/08/23	Tarif unique : 4 € Billet couplé animation + entrée : 7 €

**AR Prefecture**047-214701955-20230424-DC6ANIMCHATEAU-AR  
Reçu le 25/04/2023

Challenge culinaire	10/08/23	Tarif unique : 6 € Billet couplé animation + entrée : 9 €
Chasse au trésor costumée !	15/08/23 29/08/23	Tarif unique : 4 €
Gare aux bateliers !	16/08/23	Tarif unique : 4 € Billet couplé animation + entrée : 7 €
Château conté, château dansé	31/08/23	Tarif unique : 4 € Billet couplé animation + entrée : 7 €
Ateliers jeune public et public famille à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine	16/09/23 17/09/23	Gratuit

**ARTICLE 2 :** Les recettes correspondantes seront encaissées sur le compte 7062/322 « redevances et droits des services à caractère culturel ».

**ARTICLE 3 :** Les mandataires pourront encaisser les usagers lors de manifestations organisées en extérieur par le musée. Les recettes seront perçues contre remise d'un reçu issu d'un carnet à souches et encaissées sur le compte 7062/322 « redevances et droits des services à caractère culturel ».

**ARTICLE 4 :** Ampliation de cette décision sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal. La présente décision sera affichée en Mairie, publiée au registre des actes administratifs, et fera, en outre, l'objet d'une communication à la plus proche séance du Conseil Municipal.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif 9 rue Tastet – CS 21490, 33063 Bordeaux, après recours administratif préalable, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification  
Notifiée le :  
Affichée le :

Nérac, le 24/04/2023

Le Maire,  
Nicolas LACOMBE

